

MARCHÉ DE PÂQUES 2025 – DIMANCHE 30 MARS DE 10 H À 18 H

Charte de participation

- L'installation de votre stand pourra débuter dès 8h et devra être achevée au plus tard à 10h. A partir de 9h45, plus aucun véhicule ne pourra circuler ou être stationné dans les zones de la manifestation.
- **Seuls pourront être exposés les produits mentionnés lors de l'inscription.** L'exposant s'engage également à assurer les activités décrites lors de son inscription.
- **La vente de produits manufacturés ou issus de l'importation ne sera pas tolérée** ainsi que les objets emballés d'un film transparent. Les produits vendus doivent impérativement être artisanaux. L'exposant s'engage à afficher les prix de ses produits.
- Aucune exclusivité n'est garantie.
- La décoration de votre stand se fera en harmonie avec l'esprit de la manifestation : Pâques et printemps. Les grandes pancartes publicitaires ou les affiches sur papier fluo ne sont pas acceptées.
- **Le stand devra être ouvert au public pendant toute la durée de la manifestation**, de 10h à 18h. Merci de prévoir un stock d'articles suffisant en conséquence.
- Aucun gardiennage ne sera assuré par la Ville. Les objets laissés sur votre stand seront sous votre entière responsabilité. En aucun cas, la Ville ne saurait être tenue responsable des dommages ou vols causés.
- Il est interdit de vendre de l'alcool aux mineurs.
- Le participant s'engage à être assuré (responsabilité civile).
- Le participant s'engage à veiller à la propreté globale du site et à restituer un emplacement parfaitement propre (déchets et cartons éventuels devront être emportés par l'exposant).
- Toute annulation de participation faite après le 3 mars 2025 ne sera pas remboursée. En cas d'annulation ultérieure à cette date, l'exposant s'engage à prévenir les organisateurs, par téléphone au 06 36 07 65 04 ou par mail à communication@niederbronn-les-bains.fr

Merci pour votre compréhension vis-à-vis de ces contraintes indispensables à notre organisation.